

**SCO
DIJON**

MATERIEL-VELO.COM 

FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DE CYCLISME



CLASSIC DU CHÂTILLONNAIS

DIJON

Départ 12h30

Belan Sur Ource



**SCO
DIJON**

MATERIEL-VELO.COM 

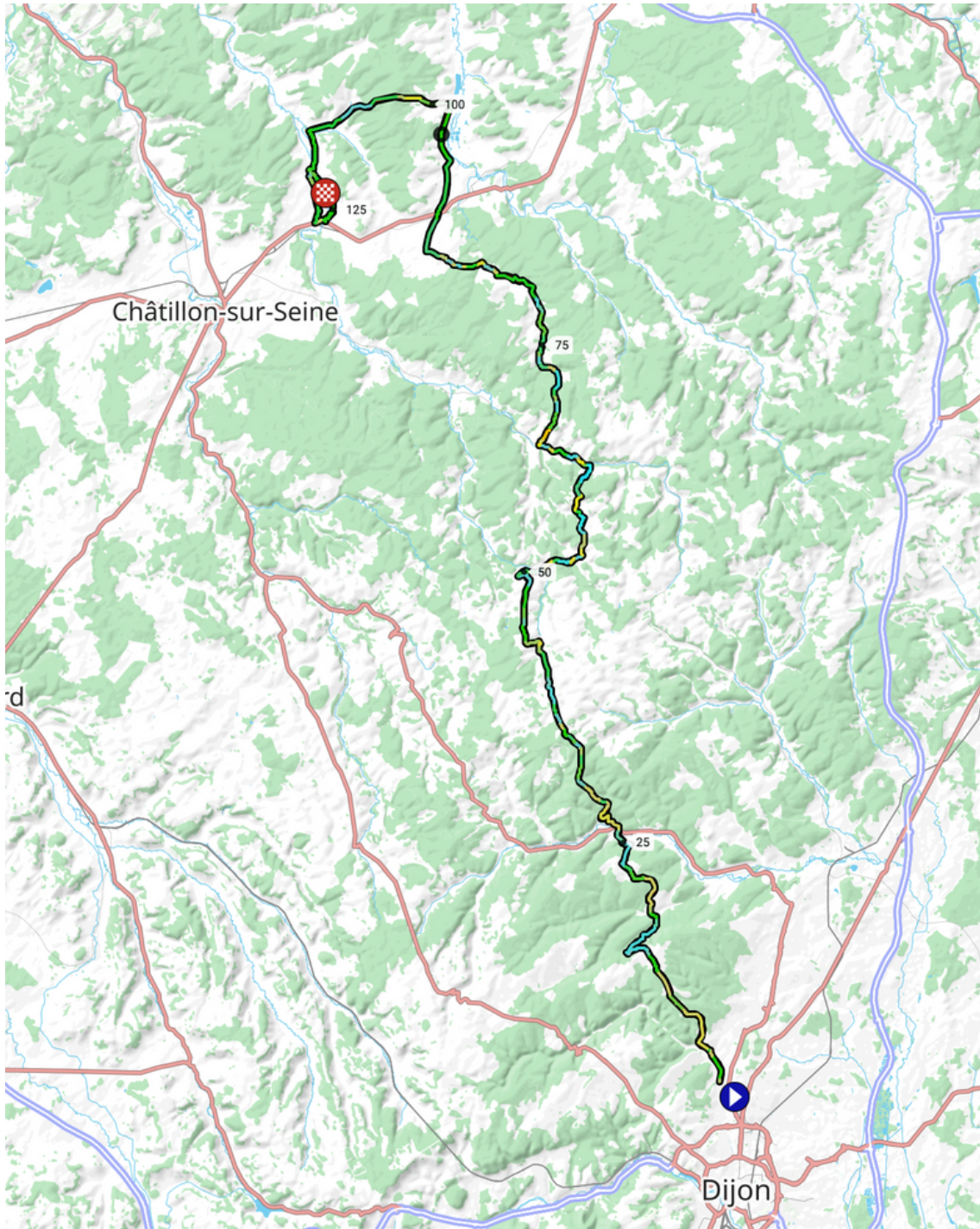
TER MAI

FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DE CYCLISME



Côte
d'Or
LE DÉPARTEMENT



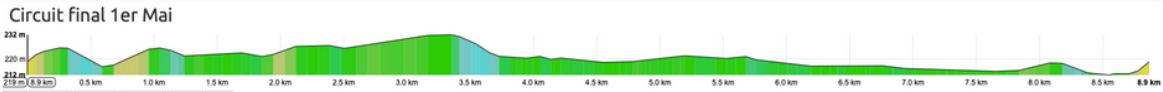
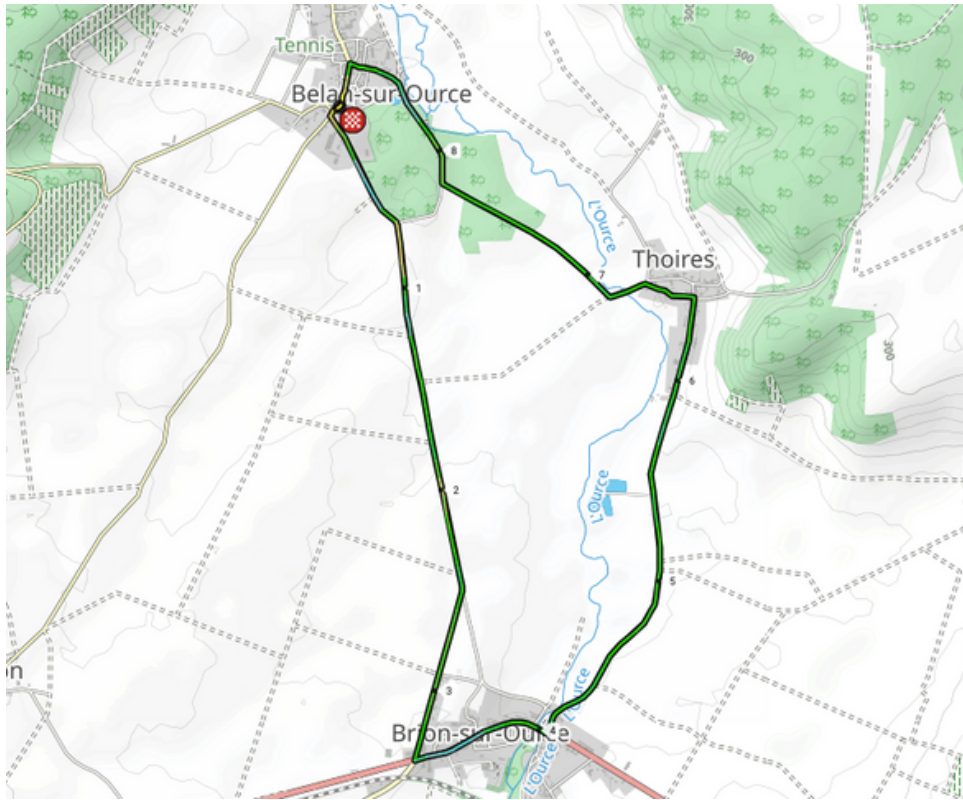


classique du Chatillonnais

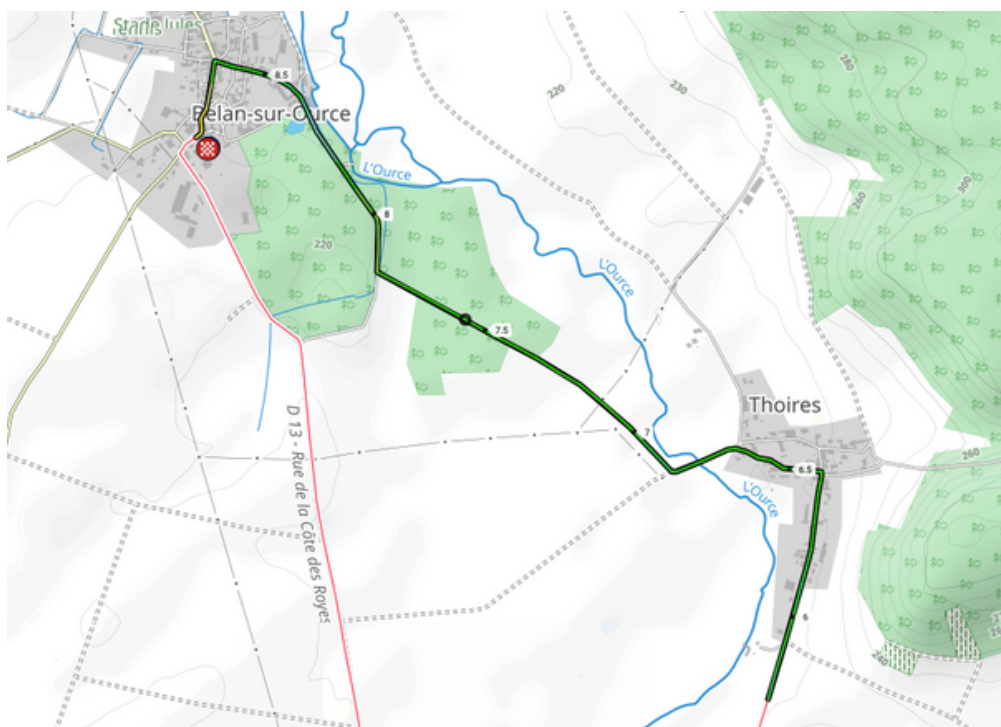


**113 kms en ligne + 5 tours de
9 kms soit 158 kms**

Circuit final



3 Derniers kilomètres



Dijon / Belan sur Ource / Mercredi 01 Mai 2024

KM	KM restants	Route	Ville, Carrefour, etc ...	Horaires peloton
			Départ Fictif - Salle l'acqueducienne	12:30
1,6		D996	Fin du départ fictif	
0,0	158,0	D996	Croisement M107A/D996	12:35
1,4	156,6	D996	Entrée Messigny et Vantoux	12:37
2,6	155,4	D996	A droite (Route de Saussy)	12:38
11,2	146,8	D996	MG 1 (Panneau entrée Saussy)	12:51
16,8	141,2	D996	A gauche direction Moley	12:59
20,8	137,2	D996	MG 2 (Au niveau du petit chemin en terre)	13:04
25,6	132,4	D996	Entrée Moley	13:11
25,7	132,3	D996	A gauche (Toutes directions)	13:11
25,8	132,2	D996	A droite	13:11
26,0	132,0	D996	Tout droit (Dir Salives)	13:12
31,8	126,2	D996	MG 3 (Panneau virage droite)	13:20
33,4	124,6	D996	Tout droit	13:22
34,2	123,8	D996	A gauche (Dir Golf de Salives)	13:23
36,2	121,8	D996	Tout droit (Dir Saint Broing les Moines)	13:26
37,4	120,6	D996	Tout droit (Dir Saint Broing les Moines)	13:28
39,5	118,5	D996	Entrée Larcon	13:31
45,4	112,6	D996	Tout droit (Dir Saint Broing les Moines)	13:39
47,5	110,5	D996/D121	À droite (Dir Saint Broing les Moines)	13:42
49,1	108,9	D121	Entrée Saint Broing les Moines	13:45
49,4	108,6	D121/D102	À droite (Dir Recey sur Ource)	13:45
49,6	108,4	D102/C3	A droite (Dir Romprey)	13:45
53,8	104,2	C3	A gauche	13:51
54,8	103,2	C3/D102J	A gauche (dir Bure les templiers)	13:53
58,0	100,0	D102J	Entrée Bure les Templiers	13:57
58,2	99,8	D102J / D959	A gauche (Dir Recey sur ource)	13:58
58,6	99,4	D959/Rue de Conclois	A Droite (Dir Conclois)	13:58
59,8	98,2		MG 4 (Au niveau du banc)	14:00
63,7	94,3	D102D	A gauche	14:06
66,0	92,0	D102D/D928	A gauche (Dir Leuglay)	14:09
66,3	91,7	D928	Entrée Recey sur Ource	14:09
66,7	91,3	D928/D102	À droite Direction Lucey	14:10
74,3	83,7	D102	Entrée Faverolles lès Lucey	14:21
76,3	81,7	D102	Entrée Lucey	14:24
80,5	77,5	D102	Entrée La Chaume	14:30
81,0	77,0	D102	A droite (dir Louesme)	14:30
83,6	74,4	D102	A gauche (Dir Louesme)	14:34
87,3	70,7	D102	Entrée Louesme	14:39
87,8	70,2	D102/ D996	A droite (Dir Montigny sur Aube)	14:40
90,5	67,5	D996	Tout droit (Dir Montigny sur Aube)	14:44
94,0	64,0	D996	Entrée Montigny sur Aube	14:49
98,0	60,0	D996	Entrée Gevrolles	14:55
98,6	59,4	D996/D22E	A gauche (dir Riel les eaux)	14:55
107,0	51,0	D22E	Entrée Riel les eaux	15:07
107,3	50,7		A gauche (dir Belan sur Ource)	15:08
107,4	50,6	D22	A droite (Dir Belan sur Ource)	15:08
109,2	48,8	D22/D13	A gauche (Dir Belan sur Ource)	15:11
111,8	46,2	D13	Entrée Belan sur Ource	15:14
112,5	45,5	D13	Tout droit Entrée circuit final	15:15
112,8	45,2	D13	1er passage ligne	15:16
113,0	45,0	D13	A gauche (Dir Brion sur ource)	15:16
116,0	42,0	D13	Entrée Brion sur Ource	15:20
116,4	41,6	D13/D965	A gauche (Dir Chaumont)	15:21
117,1	40,9	D965/D102B	A gauche (Dir Belan sur Ource)	15:22
119,0	39,0	D102B	Entrée Thoires	15:25
119,5	38,5	D102B	A gauche (Dir Belan sur Ource)	15:25
119,8	38,2	D102B	Passage sur pont (Une seule file)	15:26
121,2	36,8	D102B	Entrée Belan sur Ource	15:28
121,7	36,3	D102B/D13	A gauche (Dir Brion sur ource)	15:28
122,0	36,0	D13	Deuxième Passage ligne	15:29
131,0	27,0		Troisième passage ligne	15:42
140,0	18,0		Quatrième passage ligne	15:55
149,0	9,0		Cinquième Passage ligne	16:07
158,0	0,0		Sixième PASSAGE SUR LA LIGNE - ARRIVEE	16:20

Article 1 – Organisation

La classique du Chatillonnais est organisée par le Sprinter Club Olympique de Dijon (SCOD), 17 rue Léon Mauris 21000 Dijon sous le règlement de la Fédération Française de Cyclisme. Association affiliée à la FFC sous le numéro 42 21 085. Elle se disputera le Mercredi 01 Mai 2024. Le départ fictif de l'épreuve aura lieu à 12h30.

Article 2 – Type de l'épreuve

L'épreuve est réservée aux athlètes de catégorie Hommes « Élités Professionnels » et 1ère et 2ème catégorie appartenant aux équipes définies ci après : Équipes Continentales françaises, Équipes Nationales, Équipes étrangères, régionales et de club, Pôles France, Équipes « Nationale 1, 2 et 3 », Équipes de Comités Régionaux, Équipes de Comités Départementaux, Équipes de Clubs. Elle est inscrite au calendrier fédéral de la fédération française de cyclisme de classe 1.12.1.

Le nombre maximum de participant est fixé à 200 coureurs. Les engagements se feront via la plateforme engagement FFC.

Article 3 – Permanence

La permanence de départ se tient le Mercredi 01 Mai 2024 à partir de 10h15 à la salle aqueducienne, 1 allée de l'enfance 21121 Ahuy. La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables des équipes se font à la permanence de 10h15 à 11h00.

La réunion des directeurs sportifs sera organisée suivant le règlement FFC en présence des membres du jury des arbitres. Elle est fixée le Mercredi 01 Mai 2024 à 11h15 à la salle Désiré Veque.

Article 4 – Radio-Tour

Les radios seront à retirer auprès du véhicule DIALOG sur le parking organisation à partir de 10h30.

Article 5 – Assistance Technique Neutre

Le service d'assistance technique neutre est assuré par le SCO Dijon avec 2 voitures.

Article 6 – Prix

Les prix suivants sont attribués :

- la dotation de l'épreuve, conformément au barème de la FFC, s'élève à 1 220 €, répartis sur les 20 premiers coureurs classés au classement officiel.
- le leader du classement du Meilleur Grimpeur est récompensé par un prix de 80 €.

Article 7 – Classement du Meilleur Grimpeur

Un classement par point est établi par l'addition des points obtenus à l'issue de chacun des sprints de la montagne (GPM).

Chaque sprint de la montagne attribuera : 3-2 et 1 point au 3 premiers coureurs.

En cas d'égalité au classement général individuel de la montagne, il est fait application de l'article 2.6.017 du règlement FFC.

Pour bénéficier des prix du classement général individuel de la montagne, tout concurrent doit avoir accompli la totalité de l'épreuve dans les délais réglementaires.

Article 8 – Délais d'Élimination

Pendant le déroulement de la course, tout coureur se situant à plus de 10 minutes du peloton principal sera dans l'obligation de monter dans la voiture balai (pour des raisons de sécurité évidentes) ou de remettre son dossard à un arbitre.

Article 9 – Contrôle Antidopage

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre la législation antidopage française s'applique conformément aux dispositions de la loi du pays.

Le lieu du contrôle médical sera le suivant :

Article 10 – Protocole

Conformément à l'article 1.2.12 du règlement FFC, les coureurs désignés ci-dessous doivent se présenter au protocole sur le podium dans un délai maximum de 10 minutes après leur arrivée :

Le vainqueur de la course, le deuxième, le troisième et le vainqueur du classement du meilleur grimpeur.

Article 11 – Pénalités

Le fait d'être engagé implique que chaque coureur a pris connaissance du présent règlement et accepte toutes les clauses. L'arbitrage, concernant le déroulement sportif de la course, est placé sous l'autorité du président du jury des arbitres désignés en application des règlements généraux de la FFC. Les infractions feront l'objet des pénalités prévues par le règlement FFC.

Article 12 – Service Médical

L'épreuve disposera d'un service médical assurant gratuitement les soins en course et, le cas échéant, le transfert vers un établissement hospitalier. En revanche, les coureurs et les accompagnateurs d'une équipe doivent être assurés pour tous les frais médicaux (également rapatriement) qui pourraient leur être dispensés.

Les numéros utiles

Régis BOUCHESECHE – Président du club
06 69 06 06 01

Bernard Mary - Président de l'organisation
06 10 75 78 50

Paul HERMAN - Manager du SCO Dijon
06 69 71 19 88

Benoit PERRIN – Responsable parcours et sécurité
07 85 49 70 24

Colette ORSAT – Responsable engagement
06 82 40 05 98

Hôpitaux

Centre hospitalier de Chatillon sur Seine
2 rue Claude Petiet 21400 Chatillon sur Seine